

CSS SUEZ RV MED.

Entraigues-sur-la-Sorgue

DREAL PACA

**Unité départementale de
Vaucluse**

29 juin 2017



Visite d'inspection du 12/07/2016

- **Objet de la visite : l'activité de compostage**
- **Une fiche d'écart :**

1. Bâtiment de valorisation biologique : raccord entre une conduite d'air vicié et le biofiltre percé.

Réponse de l'exploitant : demande d'intervention d'un prestataire extérieur pour réparation.

→ IIC : fiche d'écart soldée (réparation effectuée).

- **Remarques concernant :**

1. Les délais de transmission des rapports mensuels et trimestriels.
2. Le plan interne d'intervention (PII), à compléter avec un plan d'implantation des vannes de coupure du réseau biogaz.

Visite d'inspection du 28/09/2016

- **Objet de la visite inopinée : action régionale de contrôles des conditions d'admission des déchets**

- **4 fiches d'écart :**

- Fiche n°1 : Un puits de biogaz situé sur la zone de déchargement non raccordé au système de collecte.

Réponse de l'exploitant : Puits raccordé le 29/09/2016. Engagement de l'exploitant à l'avenir de n'engager les travaux de rehausse qu'en présence du prestataire de service biogaz.

→ IIC : fiche d'écart soldée.

- Fiche n°2 : Admission sur le centre de stockage de chargements contenant des déchets non ultimes (déchets d'emballages valorisables)

Réponse de l'exploitant : La part de matière valorisable de ces chargements contenant des déchets en mélange est techniquement et économiquement difficile à valoriser.

→ IIC : réponse non satisfaisante. Arrêté de mise en demeure.

Visite d'inspection du 28/09/2016

- **Objet de la visite inopinée : action régionale de contrôles des conditions d'admission des déchets**
- **4 fiches d'écart :**

- Fiche n°3 : Pour 2 chargements, incohérences entre les informations du registre d'admission (désignation du déchet et destination) et les constats de l'IIC sur la zone de déchargement

Réponse de l'exploitant : incohérences imputables aux contrôles qualité réalisés à la bascule qui ont conduit à détourner les chargements vers un nouvel exutoire. Le registre informatique est modifié ultérieurement.

→ IIC : Réponse satisfaisante. Le registre fera l'objet d'un nouveau contrôle.

- Fiche n°4 : 1 chargement n'apparaît pas dans le registre d'admission (n° immatriculation non retrouvé dans le registre)

Réponse de l'exploitant : camion enregistré sous un n° de badge SUEZ (camion SUEZ en panne remplacé par un camion de location).

→ IIC : Réponse satisfaisante. Fiche soldée.

FIN



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie